

**DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES.**

**COMMUNE DE FONT – ROMEU – ODEILLO – VIA.**

**CONSEIL MUNICIPAL.**

**SEANCE DU MARDI 14 AVRIL 2015 A 18 H 00.**

**COMPTE – RENDU**

L'an deux mille QUINZE,

Le QUATORZE AVRIL à DIX HUIT HEURES.

Le Conseil Municipal de la Commune de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMELIN, Maire.

Date de la convocation : 8 AVRIL 2015.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Ayant pris part aux délibérations : 19

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean – Louis DEMELIN, Maire; Mesdames et Messieurs Carole BRETON, Jean – Luc CARRERE, Marie – Jeanne RIVOT, Katell MATET, Michel SARRAN, Adjoint, Mesdames et Messieurs Annick BAUDCHON, Turenne CHAUSSE, Jean – Claude CO, Yvette IGLESIS, Jean – Michel LATUTE, Nicole LESAVRE, Serge PONSA, Martine PIERA, Michel RIFF, Bruno ROBERT et Pascal TISSANDIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Madame Natalie LUQUIENS et Monsieur Jean – Louis SARDA.

Avaient procuration : Madame BRETON de Monsieur SARDA, Monsieur le Maire de Madame LUQUIENS.

Madame BAUDCHON a été désignée secrétaire de séance.

Le compte – rendu de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour de la séance est adopté :

**2015 - 032 - Vote du budget primitif 2015 pour le Service de l'Eau.**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean – luc CARRERE,

**ADOpte**, par SEIZE (16) voix pour et TROIS (3) abstentions le projet de budget primitif 2015 du service de l'Eau qui se présente ainsi qu'il suit :

SERVICE DE L'EAU	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	215 670	92 160
EXCEDENT OU DEFICIT 2014		123 510
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>215 670</b>	<b>215 670</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	225 311	206 188
EXCEDENT OU DEFICIT 2014		129 197
RESTES A REALISER 2014	110 074	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>335 385</b>	<b>335 385</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>551 055</b>	<b>551 055</b>

**2015 - 033 - Vote du budget primitif 2015 pour le Service de l'assainissement.**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean – luc CARRERE,

**ADOpte**, par SEIZE (16) voix pour et TROIS (3) abstentions le projet de budget primitif 2015 du service de l'Assainissement qui se présente ainsi qu'il suit :

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	260 229	161 608
EXCEDENT OU DEFICIT 2014		98 621
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>260 229</b>	<b>260 229</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	346 267	437 319
EXCEDENT OU DEFICIT 2014		23 827
RESTES A REALISER 2014	114 879	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>461 146</b>	<b>461 146</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>721 375</b>	<b>721 375</b>

**2015 - 034 - Vote du budget primitif 2015 pour la Régie de Restauration d'Altitude.**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean – luc CARRERE,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 14 avril 2015,

**ADOpte**, par SEIZE (16) voix pour et TROIS (3) abstentions le projet de budget primitif 2015 de la Régie Municipale de la Restauration d'altitude qui se présente ainsi qu'il suit :

REGIE DE RESTAURATION D'ALTITUDE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	1 040 549	1 033 259
EXCEDENT OU DEFICIT 2014		7 290
<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>1 040 549</b>	<b>1 040 549</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	83 199	87 089
EXCEDENT OU DEFICIT 2014	3 890	
RESTES A REALISER 2014		
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>87 089</b>	<b>87 089</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 127 638</b>	<b>1 127 638</b>

**2015 - 035 - Vote du budget primitif 2015 pour l'Espace Sportif Colette- Besson et le Golf.**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean – luc CARRERE, par QUATORZE (14) voix pour, TROIS (3) voix contre et UNE (1) abstention :

1 / **ADOpte** le projet de budget primitif 2015 de l'ESPACE SPORTIF COLETTE-BESSON et du GOLF qui se présente ainsi qu'il suit :

ESPACE COLETTE - BESSON ET GOLF	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	723 390	723 390
EXCEDENT OU DEFICIT 2014		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>723 390</b>	<b>723 390</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	47 089	326 217
EXCEDENT OU DEFICIT 2014	275 749	
RESTES A REALISER 2014	3 379	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>326 217</b>	<b>326 217</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 049 607</b>	<b>1 049 607</b>

2 / **VALIDE** la subvention d'équilibre nécessaire à ce budget d'un montant prévisionnel de 465 340 €.

**2015 - 036 - Vote du budget Primitif 2015 pour le Multi Accueil Municipal (Crèche).**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean – luc CARRERE,

1 / **ADOpte** à l'unanimité le projet de budget primitif 2015 du Multi Accueil Municipal (Crèche) qui se présente ainsi qu'il suit :

MULTI ACCUEIL MUNICIPAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	292 310	292 310
EXCEDENT OU DEFICIT 2014		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>292 310</b>	<b>292 310</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
EXCEDENT OU DEFICIT 2014		
RESTES A REALISER 2014		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>292 310</b>	<b>292 310</b>

2 / **VALIDE** la subvention d'équilibre nécessaire à ce budget d'un montant prévisionnel de 102 310 €.

**2015 - 037 - Budget primitif 2015 du Lotissement Communal « Les CAREILLES ».**

Monsieur le Maire rappelle que toutes les opérations afférentes (travaux et cessions) liées au budget annexe du lotissement LES CAREILLES sont définitivement closes.

Monsieur le Maire indique donc que le comptable a été sollicité pour solder, par écritures d'ordre non budgétaires, l'ensemble des opérations de ce budget annexe et que celui – ci, qui sera dissous après passation des écritures d'ordre, donnera lieu à l'édition des derniers comptes « administratif et de gestion 2015 » correspondants.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par SEIZE (16) voix pour et TROIS (3) abstentions :

1 – **ACTE** la dissolution du budget annexe « Lotissement les CAREILLES » ;

2 - **AUTORISE** Monsieur le maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**2015 - 038 - Vote du budget primitif 2015 pour le Budget Général de la Commune.**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean – luc CARRERE,

**ADOpte**, par QUINZE (15) voix pour, TROIS (3) voix contre et UNE (1) abstention, le projet de budget primitif 2015 de la Commune (budget général) qui se présente ainsi qu'il suit :

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 577 738	8 592 799
EXCEDENT OU DEFICIT 2014		984 939
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 577 738</b>	<b>9 577 738</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 710 153	5 702 220
EXCEDENT OU DEFICIT 2014	1 766 481	
RESTES A REALISER 2014	483 232	257 646
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>5 959 866</b>	<b>5 959 866</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 537 604</b>	<b>15 537 604</b>

### **2015 - 039 - Vote des taux des trois taxes directes locales pour 2015.**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée de l'état 1259 COM adressé à la Commune par les services fiscaux pour l'exercice 2015 comportant notamment l'évolution des bases d'imposition.

Monsieur le maire expose que tel qu'il vient d'être examiné et voté avec le budget, le produit attendu des trois taxes directes locales est pour l'exercice 2015 fixé à la somme de 4 465 946 Euros et que ce produit attendu correspond exactement au produit assuré tel qu'il résulte de l'application aux bases d'impositions de chaque taxe notifiées par le Trésor Public, des taux appliqués en 2015.

Et qu'en conséquence, les taux n'ont pas être augmentés en 2015 et pourraient rester fixés au niveau où ils étaient en 2014.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2015, les taux d'imposition suivants :

**TAXE D'HABITATION ..... 15, 11 %**

**TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ..... 23, 88 %**

**TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES....44, 95 %**

### **2015 - 040 - Approbation du budget primitif 2015 de l'EPIC « OFFICE DE TOURISME ET DU CLIMATISME DE FONT – ROMEU ».**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de sa réunion du 26 mars 2015, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. « OFFICE DE TOURISME » a approuvé son Budget Primitif 2015, qui fait notamment apparaître une participation de la Commune de 580 000, 00 € (hors reversement de la taxe de séjour dont le montant prévisionnel serait de 99 000 €).

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2231-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Budget de l'Office de Tourisme de FONT – ROMEU doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le maire donne lecture de l'intégralité du Budget Primitif 2015 de l'E.P.I.C ainsi que son compte administratif pour 2014.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par SEIZE (16) voix pour et trois (3) abstentions:

1 - **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 de l'E.P.I.C. tel qu'il a été adopté par délibération du Comité de Direction le 26 mars 2015.

2 - **APPROUVE** le versement par la Commune à l'E.P.I.C. d'une participation fixée à ce jour à la somme de 580 000, 00 € pouvant faire l'objet de plusieurs versements.

3 - **APPROUVE** le reversement à l'EPIC de la totalité du produit de la Taxe de Séjour.

**2015 - 041 - Vote des tarifs du Golf Municipal pour 2015.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les propositions de tarifs du GOLF MUNICIPAL pour l'année 2015 en précisant que ceux – ci ont été validés par la Commission créée à cet effet.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par QUINZE (15) voix pour et QUATRE (4) abstentions, **ADOpte** les tarifs du GOLF pour 2015 tels qu'ils sont annexés à la présente.

**2015 - 042 - Vote des acomptes de subventions 2015 aux associations de la Commune.**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur les propositions d'acomptes de subventions suivantes aux associations de la Commune ;

Après en avoir délibéré, par SEIZE (16) voix pour et TROIS (3) abstentions :

1 - **DECIDE D'OCTROYER** les acomptes de subventions suivantes au titre de l'exercice 2015 :

<b>ASSOCIATIONS A VOCATION CULTURELLE OU PATRIMONIALE</b>	<b>Acomptes 2015</b>
OFFICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	<b>25 500 €</b>
CINE - CLUB FONT - ROMEU	<b>1 000 €</b>
EMERGENCE	<b>330 €</b>
KERA	<b>500 €</b>
GROUPE PHOTO PYRENEES - CATALANES	<b>225 €</b>
MUSEE SANS MUR	<b>1 500 €</b>
PERQUE NO ASSOCIATION	<b>750 €</b>
PERCUBIDONS	<b>500 €</b>
	<b>30 305 €</b>

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>Acomptes 2015</b>
SKI CLUB FONT - ROMEU PYRENEES CATALANES	<b>18 000 €</b>
CENTRE EQUESTRE FONT - ROMEU	<b>8 100 €</b>
CCIO	<b>113 €</b>
FOOTBALL CLUB CERDAGNE CAPCIR	<b>2 025 €</b>
RUGBY ATHLETIC CERDAGNE CAPCIR XV	<b>2 025 €</b>
NORDIC 66	<b>3 600 €</b>
CLUB DE GLACE FONT - ROMEU	<b>1 350 €</b>
HOCKEY CLUB CERDAGNE CAPICR	<b>6 750 €</b>
GOLF CLUB FONT - ROMEU	<b>450 €</b>
CERCLE DES NAGEURS FONT - ROMEU	<b>2 925 €</b>
PENTATHLON MODERNE FONT - ROMEU	<b>2 025 €</b>
FONT - ROMEU JUDO	<b>1 440 €</b>
FONT - ROMEU BADMINTON	<b>630 €</b>
FONT - ROMEU LUTTE	<b>675 €</b>
TENNIS CLUB FONT - ROMEU	<b>1 350 €</b>
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE FONT - ROMEU	<b>405 €</b>
VOLLEY CLUB FONT - ROMEU	<b>495 €</b>
	<b>52 358 €</b>

1 – **CONDITIONNE** l’octroi des acomptes en faveur de l’OFFICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE et du SKI CLUB FONT – ROMEU – PYRENEES CATALANES à la signature d’une convention d’objectif avec chacune de ces deux associations.